L'Euro et le tourisme

1998/2023(INI) - 10/03/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport sur l'Euro et le tourisme de Mme Helena TORRES MARQUES (PSE, P), le Parlement européen estime que l'euro pourrait constituer un instrument de premier plan pour améliorer de façon déterminante la situation existant dans le secteur touristique, ce qui augmenterait sa part du marché mondial. La création d'une monnaie unique facilitera considérablement les voyages et les investissements dans la zone euro, et les touristes seront parmi les premiers à bénéficier directement des avantages de l'euro, du fait de la suppression des commissions de change ainsi que des disparités entre les taux de vente et d'achat des devises. Afin de tirer le meilleur parti de ces avantages, le Parlement européen invite le secteur du tourisme à s'adapter dans les plus brefs délais à la monnaie unique, en exprimant par exemple les prix en euro. Il préconise également l'adoption de mesures visant à promouvoir les avantages de l'euro auprès des touristes potentiels, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des frontières de l'Union européenne. L'instauration d'une monnaie unique représentera également un défi majeur pour les entreprises touristiques, dont une bonne part sont des PME. Aussi le Parlement européen demande-t-il la mise en place de programmes spéciaux de financement afin de faciliter, pour les entreprises concernées, la transition vers l'euro. Il importe également d'élaborer des programmes destinés à préparer le personnel aux changements à venir, compte tenu du rôle crucial que ce personnel sera appelé à jouer, en matière d'information sur l'euro, auprès de millions de consommateurs. Enfin, le Parlement européen souligne la situation particulièrement difficile à laquelle se trouve confrontée l'industrie touristique dans les régions voisines de la future zone euro, et insiste sur la nécessité de renforcer, à cette fin, les programmes communautaires comme Interreg.